

LISTE DU CANADA

Numéro	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
88.01	Ballons et dirigeables; planeurs, ailes delta et autres véhicules aériens, non conçus pour la propulsion à moteur.		
8801.10.00	-Planeurs et ailes delta	En fr.	D
8801.90	-Autres		
8801.90.10	---Ballons captifs	17.6%	B
8801.90.90	---Autres	En fr.	D
88.02	Autres véhicules aériens (hélicoptères, avions, par exemple); véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs.		
	-Hélicoptères:		
8802.11.00	--D'un poids à vide n'excédant pas 2.000 kg	En fr.	D
8802.12.00	--D'un poids à vide excédant 2.000 kg	En fr.	D
8802.20.00	-Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide n'excédant pas 2.000 kg	En fr.	D
8802.30.00	-Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 2.000 kg mais n'excédant pas 15.000 kg	En fr.	D
8802.40.00	-Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 15.000 kg	En fr.	D
8802.50	-Véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs		
8802.50.10	---Satellites	10.3%	A
8802.50.90	---Autres	En fr.	D
88.03	Parties des appareils des n ^{os} 88.01 ou 88.02.		
8803.10.00	-Hélices et rotors, et leurs parties	En fr.	D
8803.20.00	-Trains d'atterrissage et leurs parties	En fr.	D
8803.30.00	-Autres parties d'avions ou d'hélicoptères	En fr.	D
8803.90	-Autres		
8803.90.10	---De véhicules spatiaux	9.2%	A
8803.90.20	---De ballons captifs	17.6%	B
8803.90.90	---Autres	En fr.	D